

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN MINIER

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 13 novembre 2023 à 18 heures

### Sommaire

Ordre du jour de la séance

Délibérations

Liste des délibérations et émargements

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Président,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de Séance,



Maryvonne MAUNOURY.

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU  
BASSIN MINIER**

MAIRIE DE POTIGNY  
14420 POTIGNY

Tél : 02 31 90 84 67  
Mail : ville-potigny@wanadoo.fr

POTIGNY, le 3 novembre 2023

Monsieur le Président

à

Mesdames et Messieurs les Délégués

Syndicat Intercommunal du Bassin Minier

B.P./  
Objet : convocation.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier aura lieu le :

**Lundi 13 novembre 2023  
à 18 heures,  
en Mairie de Potigny,**

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Passage au référentiel budgétaire M57
- 2°/ Questions diverses (Grands Bureaux).

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Président,  
Gérard KEPA.

**En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir en aviser rapidement la Mairie de Potigny qui adressera une convocation à un suppléant.**

## DELIBERATION SYNDICALE n° 2023/005

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à dix-huit heures,  
Les membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, légalement convoqués, se sont réunis  
à la Mairie de POTIGNY, sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard.

### Etaient présents :

#### POTIGNY

M. KEPA Gérard, M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne, M<sup>me</sup> KNEDLIK Thérèse, M<sup>me</sup> KISZKO Colette,  
M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M<sup>me</sup>  
BOUTEILLER Jacqueline (suppléante).

DATE DE CONVOCATION  
03.11.23

#### SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

M. LEMOUX Julien, M. TROUVE Frédéric, M. ANCERNE Thierry (suppléant).

DATE D'AFFICHAGE  
03.11.23

#### SOUMONT-SAINT-QUENTIN

M<sup>me</sup> MEUDEC Laure, M. GUERIN Bertrand, M. JULLIEN Pierre.

NOMBRE DE MEMBRES  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Votants : 14

M<sup>me</sup> MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

### Objet :

ADOPTION DE LA  
NOMENCLATURE  
BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE M57 AU  
01/01/2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le SIVOM du Bassin Minier, son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Aussi, Monsieur le Président demande-t-il au Conseil Syndical de bien vouloir approuver le passage du SIVOM du Bassin Minier à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL SYNDICAL,

- Sur le rapport de Monsieur le Président,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

CONSIDERANT que :

- la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du Syndicat ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du SIVOM du Bassin Minier ;
- 2.- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

---

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le quatorze novembre deux mille vingt-trois.

Le Président,  
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,  
Maryvonne MAUNOURY.



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 014-251403952-20231113-2023\_005-DE

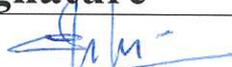
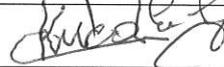
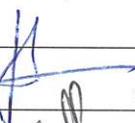
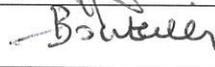
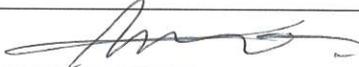
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN MINIER

**Délibérations du Conseil Syndical**

Séance du 13 novembre 2023

N°	Objet	Visa Préfecture
2023/005	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57	16/11/2023

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
KEPA Gérard	
MAUNOURY Maryvonne	
KNEDLIK Thérèse	
KISZKO Colette	
BENOIT Dominique	
DEFENOUILLERE Jean-Yves	
GEFFROY Jean-Claude	
BOUTEILLER Jacqueline	
LEMOUX Julien	
TROUVE Frédéric	
ANCERNE Thierry	
MEUDEC Laure	
GUERIN Bertrand	
JULLIEN Pierre	

VILL